



**Appel d'offres dans le cadre
d'une procédure adaptée**

**Fourniture de fuel
domestique et tracteur**

Année 2020-2021-2022

Sommaire

1. L'objet de l'appel d'offres.....	3
2. Contexte.....	3
3. Les Objectifs.....	3
4. Les attentes de l'appel à concurrence.....	3
5. Les conditions particulières.....	4
5.1. L'identification de l'établissement passant commande	4
5.2. Les délais et les contacts.....	4
5.3. Modalités de paiement.....	4
5.4. Contenu et présentation de la proposition.....	4
5.5. Le prix.....	5
5.6. Litiges.....	5
5.7. Validité de la proposition.....	5
5.8. Durée du marché.....	5
5.9. Descriptif technique.....	5
5.10. Classement des offres.....	5

1. L'objet de l'appel d'offres

Le présent appel à concurrence a pour objet la fourniture de fuel domestique et fuel tracteur pour l'EPA « Haras national du Pin », site du Pin (61) dans le cadre d'un marché sur prix unitaires soumis au code des marchés publics art. 28.

Le marché débutera à compter de la date de notification et jusqu'au 31 décembre 2022.

Les commandes peuvent être effectuées jusqu'au dernier jour du marché.

2. Contexte

La loi d'avenir pour l'agriculture, du 13 octobre 2014 dans son article 94 ,inscrit la création de l' EPA «Haras national du Pin» qui voit le jour par décret le 03 juillet 2015.

L'établissement public national à caractère administratif Haras national du Pin, dont la gouvernance est partagée avec des collectivités territoriales qui sont présentes dans son conseil d'administration, a pour mission de préserver, entretenir et valoriser le domaine, notamment en vue de sa présentation au public ; Constituer un pôle national et international consacré à la pratique du sport équestre ; Promouvoir la filière équine et les activités liées au cheval.

3. Les Objectifs

Il s'agit, par un approvisionnement en fuel domestique et fuel tracteur, de participer au bon fonctionnement de l' EPA « Haras national du Pin » site du Pin (61) pour les années 2020, 2021 et 2022.

4. Les attentes de l'appel à concurrence

Les attentes concernant le fournisseur retenu sont :

- Un fournisseur expérimenté dans la fourniture de fuel.
- Un fournisseur apte à effectuer des livraisons dans un délai optimal après émission de la commande.

Le titulaire a la charge de :

- la fourniture proprement dite,
- la livraison franco dans les organismes bénéficiaires,
- toute procédure, frais et droits éventuels.

Quantités prévues :

Sites de livraison	Fourniture :	Quantité estimative minimum en litres par an	Quantité estimative maximum en litres par an
EPA « Haras national du Pin » 61310 LE PIN AU HARAS	Fuel domestique	49 000	53 000
EPA « Haras national du Pin » 61310 LE PIN AU HARAS	Fuel tracteur	18 000	23 000

5. Les conditions particulières

5.1. *L'identification de l'établissement passant commande*

**EPA « Haras national du Pin »
61310 Le Pin-au-Haras**

5.2. *Les délais et les contacts*

Mercredi 15 janvier 2020 à 12 heures

Les réponses doivent être transmises à l'adresse ci-dessous et en priorité par voie électronique :

**EPA « Haras national du Pin »
61 310 Le Pin-au-Haras
christine.legarlantezeck@harasnationaldupin.fr**

Personne à contacter pour toute demande de renseignements techniques, administratifs et/ou réglementaires :

**EPA « Haras national du Pin »
Christine LEGARLANTEZECK
☎ 02 33 12 16 22
christine.legarlantezeck@harasnationaldupin.fr**

5.3. *Modalités de paiement*

Le paiement est effectué par virement, dans un délai de 30 jours, sur présentation de la facture, précisant le numéro de marché.

La facture, en format papier ou dématérialisée, sera adressée à l'établissement référencé au paragraphe 5.1.

5.4. *Contenu et présentation de la proposition*

Chaque réponse devra contenir :

1. La présentation de la société.
2. Le tarif applicable à la date de la réponse ainsi que la remise qui sera appliquée sur chaque livraison.
3. Un engagement du candidat sur les délais d'exécution proposés.
4. Une attestation sur l'honneur en application des articles 43 – 44 et 46 du code des marchés publics (jointe en annexe).
5. Un relevé d'identité bancaire.

Les contrats sont régis par les lois et règlements français exclusivement. Il est précisé que tout document ou correspondance relatif au marché devra être rédigé en langue française exclusivement.

5.5. *Le prix*

La proposition devra préciser :

- Le prix au M3 au 31 décembre 2019 en fonction de la quantité commandée.
- Le rabais consenti en fonction de la quantité commandée.

Le rabais peut être exprimé soit en valeur absolue en euros, soit en pourcentage.

Tous les frais connexes (livraison, etc.) doivent être inclus.

5.6. *Litiges*

Les litiges éventuels sont régis par les lois et règlements français exclusivement. Les tribunaux français sont seuls compétents pour régler les recours et litiges qui pourraient opposer la personne publique française à des fournisseurs étrangers. Tout différent survenant à l'occasion de l'exécution du marché doit être soumis par le titulaire au directeur général de l'EPA « Haras national du Pin ». Afin de sauvegarder les droits par voie juridictionnelle, il est nécessaire que le recours soit introduit avant le délai de deux mois.

5.7. *Validité de la proposition*

La validité de la proposition est de trois mois après la date limite de remise des offres.

5.8. *Durée du marché*

Le marché débutera à compter de la date de notification et jusqu'au 31 décembre 2022.

5.9. *Descriptif technique*

Le fuel domestique et tracteur livré sera conforme à la réglementation en vigueur (arrêté interministériel du 29 octobre 1987 modifiant l'arrêté du 29 août 1967), notamment au regard du faible résidu qui résulte de sa combustion : norme NF M 07-001.

Le délai de livraison maximal est fixé à 7 jours à dater de l'émission de la commande. La fourniture doit être livrée dans les cuves de stockage des immeubles indiqués sur le bon de commande, en présence du représentant de l'autorité compétente.

Si le véhicule citerne est équipé d'un volucompteur, la quantité portée sur le bon de livraison sera celle indiquée par cet appareil, constatée par le représentant de l'autorité compétente. Dans le cas contraire, la personne publique se réserve le droit de procéder aux contrôles nécessaires des citernes du véhicule, avant et après dépotage.

5.10. *Classement des offres*

Les propositions seront évaluées sur les critères suivants :

- Engagement sur les délais de livraison : 50 %
- Prix : 50 %

Proposition de prix

Désignation	Unité de vente HT	Rabais proposé
Fuel domestique		
Fuel tracteur		

TVA applicable :

Délai de livraison :

A le

Désignation du candidat
(raison sociale, SIRET, NAF, adresse et téléphone)

Nom, prénom et qualité du signataire
(cachet et signature)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(à renouveler tous les 6 mois)

Je soussigné

En qualité de

Agissant pour le compte de (société) :.....

.....(ou en mon nom propre)

Adresse :

.....

CERTIFIE SUR L'HONNEUR QUE :

- la société que je représente a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- la société que je représente n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
- la société que je représente n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8251-1, L.8231-1 et L.8241-1 du Code du travail.

Ladite attestation sera renouvelée tous les 6 mois, comme le prévoit la réglementation.

Fait à, le